



National
Defence

Défense
nationale



VICE CHIEF OF THE DEFENCE STAFF

VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

DIRECTOR GENERAL INTEGRATED CONFLICT AND COMPLAINT MANAGEMENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL GESTION DES CONFLITS ET DES PLAINTES

Projet de services réparatrice au CMR

ORIENTATION DU PERSONNEL

Collège militaire royal



ICCM • GICP

*Find the way ahead
Trouver la voie à suivre*

Canada



National
Defence

Défense
nationale



VICE CHIEF OF THE DEFENCE STAFF

VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

DIRECTOR GENERAL INTEGRATED CONFLICT AND COMPLAINT MANAGEMENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL GESTION DES CONFLITS ET DES PLAINTES

Qu'est-ce que le projet réparatrice?

Le projet réparatrice s'attaque aux préjudices subis en milieu de travail, notamment à la suite d'une enquête sur le harcèlement, d'une plainte pour intimidation, d'une inconduite sexuelle, d'un cas de discrimination raciale, d'un licenciement ou d'un changement organisationnel. Ceux-ci sont susceptibles de causer du tort aux employés et aux dirigeants.

La résolution des conflits par rapport à la pratique réparatrice

- Préjudice incontesté
- Processus axé sur la victime
- Pas de responsabilité partagée
- Obligations et responsabilités



ICCM • GICP

*Find the way ahead
Trouver la voie à suivre*

Canada



Définitions

Victime : personne qui subit les contrecoups d'un incident ou d'une série d'incidents qui lui a causé un préjudice.

Agresseur : personne qui assume la responsabilité d'un préjudice.

Processus de la pratique réparatrice : processus qui réunit la victime et l'agresseur ou un représentant de l'institution dans un environnement sûr afin de discuter en profondeur des conséquences d'un incident nuisible et de remédier au préjudice au moyen des services d'un facilitateur spécialisé en matière de pratique réparatrice.

Comportement nuisible et inapproprié : comportement qui nuit à la sécurité et au respect d'autrui et qui peut constituer un manquement au code d'éthique des Forces armées canadiennes et de la Défense.





National
Defence

Défense
nationale



VICE CHIEF OF THE DEFENCE STAFF

VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

DIRECTOR GENERAL INTEGRATED CONFLICT AND COMPLAINT MANAGEMENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL GESTION DES CONFLITS ET DES PLAINTES

Principes du Projet

Réparatrice : discuter des préjudices et les réparer.

Participation volontaire : participer de façon volontaire et selon le principe du choix éclairé.

Sécurité : mettre en place un espace sûr pour permettre aux gens d'exprimer leurs points de vue sur les conséquences et les effets néfastes des préjudices.

Inclusivité : faire preuve de souci autant envers la victime qu'envers l'agresseur et s'engager à les aider tous deux de manière à ce qu'ils participent pleinement au processus.

Responsabilisation : créer un processus qui permet à l'agresseur ou à un représentant de l'institution d'assumer la responsabilité des préjudices causés par ses actions envers les victimes.

Respect : respecter la dignité de tous les participants.



ICCM • GICP

*Find the way ahead
Trouver la voie à suivre*

Canada



National
Defence

Défense
nationale



VICE CHIEF OF THE DEFENCE STAFF

VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

DIRECTOR GENERAL INTEGRATED CONFLICT AND COMPLAINT MANAGEMENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL GESTION DES CONFLITS ET DES PLAINTES

Processus de facilitation de la pratique réparatrice

- Consultation
- Facilitation de la pratique réparatrice avec chaque partie pour le développement des cas
- Facilitation de la pratique réparatrice
- Rétroaction pour l'institution et/ou le groupe de travail

Dans la mesure du possible, les processus seront pris en charge par deux responsables.



ICCM • GICP

*Find the way ahead
Trouver la voie à suivre*

Canada



National
Defence

Défense
nationale



VICE CHIEF OF THE DEFENCE STAFF

VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

DIRECTOR GENERAL INTEGRATED CONFLICT AND COMPLAINT MANAGEMENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL GESTION DES CONFLITS ET DES PLAINTES

Types de dossiers

- Inconduite sexuelle
- Harcèlement
- Discrimination
- Inconduite générale
- Tout comportement qui cause un préjudice



ICCM • GICP

*Find the way ahead
Trouver la voie à suivre*

Canada



National
Defence

Défense
nationale



VICE CHIEF OF THE DEFENCE STAFF

VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

DIRECTOR GENERAL INTEGRATED CONFLICT AND COMPLAINT MANAGEMENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL GESTION DES CONFLITS ET DES PLAINTES

Processus d'aiguillage

L'aiguillage peut se faire par courriel, par téléphone ou en personne.

Les services de la pratique réparatrice ne seront offerts qu'une fois que tous les processus administratifs et disciplinaires seront terminés ou jugés sans objet.

Le projet n'est pas voulu comme une déjudiciarisation du système de justice militaire.

Obligation de faire rapport : satisfaite par renvoi (les renvois civils interrogés sur les rapports)



ICCM • GICP

*Find the way ahead
Trouver la voie à suivre*

Canada



National
Defence

Défense
nationale



VICE CHIEF OF THE DEFENCE STAFF

VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

DIRECTOR GENERAL INTEGRATED CONFLICT AND COMPLAINT MANAGEMENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL GESTION DES CONFLITS ET DES PLAINTES

Principaux services d'aiguillage

- Aumôniers
- Commandants d'escadron, équipes de commandement des branches
- Directeur des élèves-officiers
- Directeur adjoint des élèves-officiers
- Adjudant-chef du Collège
- Adjudant-chef de l'escadre de l'instruction
- Officiers du Commandant
- Directeur
- Commandant



ICCM • GICP

*Find the way ahead
Trouver la voie à suivre*

Canada



Exemples d'aiguillage inapproprié

Les conditions suivantes feront en sorte qu'un aiguillage sera jugé inadéquat :

- Ordonnance de non-communication ou de séparation (à moins qu'une modification soit demandée et accordée)
- Ni l'agresseur ou l'institution ne sont prêts à assumer la responsabilité du préjudice
- Incapacité d'offrir un processus en toute sécurité, que ce soit sur le plan physique ou psychologique
- Tout autre aiguillage jugé inapproprié par le chef d'équipe du SGCP-C





National
Defence

Défense
nationale



VICE CHIEF OF THE DEFENCE STAFF

VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

DIRECTOR GENERAL INTEGRATED CONFLICT AND COMPLAINT MANAGEMENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL GESTION DES CONFLITS ET DES PLAINTES

Nos coordonnées

SGCP Kingston

Téléphone : 613-541-5010, poste 5641

Courriel : CCMS Kingston ++CCMS Kingston

ccmskingston@forces.gc.ca

Formation virtuelle/en personne sont disponibles sur demande



ICCM • GICP

*Find the way ahead
Trouver la voie à suivre*

Canada